



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tabagisme

Question écrite n° 38439

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur la nécessité de procéder à une nouvelle étude de la composition des trains, et notamment de la répartition entre compartiments « fumeur » et « non fumeur ». Prenant en effet conscience, grâce aux différentes campagnes menées sur ce thème, des méfaits du tabac, de plus en plus de Français cessent de fumer. Des lors, dans chaque train, le nombre de compartiments « non fumeur » se révèle insuffisant et certaines personnes se voient donc contraintes de voyager dans des compartiments destinés à accueillir des fumeurs. Aussi, afin de permettre à chacun de voyager dans des conditions agréables, apparaît-il souhaitable de prendre les mesures imposées par cette évolution. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle suite il entend réserver à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38439

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1349